

DEUXIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Convention réglementée avec la SCEV GUIDON

L'Assemblée Générale approuve la poursuite de la convention précédemment autorisée, telle que mentionnée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

o O o

TROISIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Conventions réglementées avec la SC LOMBARD HOLDING

L'Assemblée Générale approuve la poursuite des trois conventions précédemment autorisées, telles que mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

o O o

QUATRIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice 2022, soit la somme de 71.914 €, au compte « autre réserves » (réserve facultative) qui est ainsi ramené de 5.333.808 € à 5.261.894 €.

L'Assemblée Générale reconnaît par ailleurs que le rapport de gestion du Directoire mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

o O o

CINQUIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Quitus aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil de Surveillance de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2022.

o O o

SIXIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Quitus aux membres du Directoire

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2022.

o O o

SEPTIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Daniel DESANDRE arrive à expiration au jour de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour la durée statutaire de six années qui expirera le jour de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

o O o

HUITIEME RESOLUTION (ORDINAIRE)

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Thierry LOMBARD, né le 6 février 1953 à Epernay (51), demeurant 160 chemin de Sainte Annette à Gréoux les Bains (04800), en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour la durée statutaire de six années qui expirera le jour de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

o O o

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres requis en conséquence des résolutions qui précèdent.

o O o